

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2019

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 15 octobre 2019 ;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 15 octobre 2019 ;
- publication sur le site internet de la Commune de l'ordre du jour et de la convocation le 15 octobre 2019 ;
- publication par voie de presse dans deux quotidiens régionaux et locaux :
 - DNA ;
 - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, par affichage aux portes de la Mairie et avis dans la presse.

La séance est ouverte à 19 heures par Monsieur Olivier SOHLER, Maire, en présence de Mmes Régine DIETRICH, Gwenaëlle RUHLMANN, Viviane RICHARDOT, Adjointes au Maire; MM. Bernard MARTIN, Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire ; MM. Serge MATHIS, Yves SCHNELL, Bruno GLOCK, Conseillers Municipaux Délégués ; Mmes Gabrielle DONNARD, Laurence PALMER, Karine VOGELISEN, Carine SCHUTZ, Estelle SCHUHLER, Conseillères Municipales; MM. Dominique WAEGELL, Claude BRUNSCHWILLER, Olivier SENGLER, Philippe SIMLER, Conseillers Municipaux.

Mmes Christelle HIRSCHMANN et Alexandra FRECH, Conseillères Municipales, M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, MM. Guy ENGEL et Gérald DILLESEGER, Conseillers Municipaux, sont absents et excusés.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, a donné procuration à M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal.

M. Guy ENGEL, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué.

Mme Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme Karine VOGELISEN, Conseillère Municipale.

Mme Alexandra FRECH, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire.

M. Gérald DILLESEGER, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué.

Membres en exercice: 23 Présents: 18 Absents et excusés: 5 Procurations: 5

Vu les articles L.2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance.

oOo

- 54.1 Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2019**
- 54.2 ADMINISTRATION GENERALE**
 - A. Entretien des espaces verts et publics*
 - B. Convention de mise à disposition de locaux à la Gendarmerie pour les besoins d'optimisation de l'entraînement de ses agents*
 - C. Gestion du personnel*
 - A. Prévoyance*
 - B. Assurance statutaire*
- 54.3 FORET- CHASSE**
 - A. Etat prévisionnel des coupes et programme des travaux d'exploitation 2020*
Programme des actions 2020
 - B. Etat d'assiette – 2021*
- 54.4 DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE**
- 54.5 COMMUNICATIONS**
- 54.6 VŒUX – DIVERS**

oOo

54.1 Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2019

Outre l'erreur signalée en page 13 du procès-verbal attribuant à M. Yves SCHNELL la fonction d'Adjoint alors que celui-ci a été nommé par le Maire Conseiller Municipal Délégué, le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2019 est **approuvé à l'UNANIMITE des membres présents lors de la séance.**

- 54.2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - A. Entretien des espaces verts et publics*
Chantier d'insertion 2020 - SAVA

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire
M. Bernard MARTIN, Adjoint

A l'instar de l'opération réalisée depuis 2014, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la démarche entreprise avec la Section d'Aménagement Végétal d'Alsace.

Outre les prestations à réaliser à Kientzville et chiffrées à 6 000,- € TTC (20 contributions journalières de 250,- € HT ou 300,- € TTC) se rajoutent 4 demi-journées de dégagement végétal du cimetière au coût de 125,- € HT la demi-journée.

L'intervention globale s'élèvera en conséquence à 6 600,- € TTC.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la convention de fonctionnement dans le cadre d'un chantier d'insertion de la SAVA ;

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au Budget primitif 2020 – compte 611 (Contrats de prestations de service) - (montant prévisionnel : 6 600,- € TTC) ;

D'AUTORISER le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente.

A M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, souhaitant connaître l'avancement des réflexions concernant le dégagement végétal du cimetière, le Maire indique que les retours sur les essais réalisés ne sont pas suffisamment satisfaisants.

Mme Régine DIETRICH, Adjointe, précise que d'autres essais seront menés en 2020 avec du trèfle. Le Maire complète et mentionne que d'autres alternatives encore sont à l'étude comme par exemple du gazon de plaquage, ou la mise en place d'un géotextile avec un complément de gravillonnage ou encore la mise en place d'un mélange de semences. Aujourd'hui, malgré la couche de gravillons existante, des interventions nombreuses sont nécessaires pour contenir le développement des indésirables.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

APPROUVE la convention de fonctionnement dans le cadre d'un chantier d'insertion de la SAVA ;

INSCRIT les crédits nécessaires au Budget primitif 2020 – compte 611 (Contrats de prestations de service) - (montant prévisionnel : 6 600,- € TTC) ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

54.2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

B. Convention de mise à disposition de locaux à la Gendarmerie pour les besoins d'optimisation de l'entraînement de ses agents

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

La Commune de Scherwiller ayant été sollicitée par la Gendarmerie Nationale aux fins de mise à disposition de locaux communaux inoccupés pour les besoins d'optimisation de l'entraînement des personnels de la Gendarmerie Nationale, il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable de la Municipalité, la mise à disposition des locaux sis rue de l'Ecole dans l'enceinte de l'actuelle école élémentaire et correspondant à l'ancienne Maison des Sœurs plus précisément.

Il est précisé que les interventions sur site seront effectuées en dehors de la présence des enfants ou du corps enseignant et en accord avec la Mairie.

Il est proposé au Conseil :

D'APPROUVER la mise à disposition à titre gratuit à la Gendarmerie Nationale du bâtiment précité ;

D'APPROUVER le projet de convention soumis à l'Assemblée ;

D'AUTORISER le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente.

Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe, indique qu'il serait opportun de prévenir les voisins au préalable des futures interventions programmées sur site.

M. Olivier SENGLER, Conseiller, souhaite que la Commune soit vigilante par rapport à d'éventuelles dégradations constatées suite aux exercices.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

APPROUVE la mise à disposition à titre gratuit à la Gendarmerie Nationale du bâtiment précité ;

APPROUVE le projet de convention soumis à l'Assemblée ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

54.2 ADMINISTRATION GENERALE

C. Gestion du personnel

A. Prévoyance

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU le Code de la sécurité sociale ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22 bis ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses article 25 et 88-2 ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 02 avril 2019 donnant mandat au Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 02 juillet 2019 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance en retenant comme prestataire le groupement IPSEC et COLLECTEAM ;

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 01/10/2019 ;

VU l'exposé du Maire ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'ADHERER à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque PREVOYANCE couvrant sur les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, à compter du 1er janvier 2020.

D'ACCORDER sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque PREVOYANCE.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable.

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

- Le montant unitaire de participation par agent sera de 15 € mensuel.

DE CHOISIR de retenir l'assiette de cotisation de base comprenant le traitement indiciaire brut et la NBI ;

DE CHOISIR de rendre obligatoire à l'ensemble de ces agents l'option 1 « perte de retraite suite à une invalidité permanente » ;

DE PRENDRE

ACTE

que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation PREVOYANCE demande une participation financière aux collectivités adhérentes de 0,02 % pour la convention de participation prévoyance.

Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.

Que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

D'AUTORISER le Maire à signer les actes d'adhésion à la convention de participation mutualisée prévoyance et tout acte en découlant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

ADHERE à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque PREVOYANCE couvrant sur les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, à compter du 1er janvier 2020.

ACCORDE sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque PREVOYANCE.
Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable.
Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

- Le montant unitaire de participation par agent sera de 15 € mensuel.

CHOISIT de retenir l'assiette de cotisation de base comprenant le traitement indiciaire brut et la NBI ;

CHOISIT de rendre obligatoire à l'ensemble de ces agents l'option 1 « perte de retraite suite à une invalidité permanente » ;

PREND ACTE que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation PREVOYANCE demande une participation financière aux collectivités adhérentes de 0,02 % pour la convention de participation prévoyance.
Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.

Que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

AUTORISE le Maire à signer les actes d'adhésion à la convention de participation mutualisée prévoyance et tout acte en découlant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

54.2 ADMINISTRATION GENERALE

C. Gestion du personnel

B. Assurance statutaire

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Maire expose :

- La nécessité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;
- Que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérant, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Considérant le mandat donné au Centre de Gestion du Bas-Rhin par délibération en date du 02 septembre 2019 afin de procéder à une consultation pour son compte dans le cadre d'un marché d'assurance groupe statutaire ;

Considérant qu'à l'issue de la consultation engagée par le Centre de Gestion en matière d'assurance statutaire pour la période 2020-2024, celui-ci a retenu l'assureur ALLIANZ et le courtier gestionnaire GRAS SAVOYE présentant les conditions suivantes :

- Agents immatriculés à la CNRACL : Taux : 4,55 %

- Agents IRCANTEC : Taux : 1,45 %

- ✓ Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

- ✓ Contrat en capitalisation

- ✓ Prise d'effet du contrat : 1^{er} janvier 2020

- ✓ Durée du contrat : 4 ans

Il est proposé au Conseil :

DE PRENDRE ACTE

des résultats de la consultation du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le contrat groupe statutaire 2020-2024 ;

D'ADHERER à la convention de participation d'une durée de 4 ans proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque statutaire, à compter du 1^{er} janvier 2020.

D'AUTORISER le Maire à signer la convention d'adhésion.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

PREND ACTE des résultats de la consultation du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le contrat groupe statutaire 2020-2024 ;

ADHERE à la convention de participation d'une durée de 4 ans proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque statutaire, à compter du 1^{er} janvier 2020 :

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

- Risques garantis : Décès, Accident de service et maladie contractée en service, Longue maladie et maladie longue durée, Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant, Maladie ordinaire, Temps partiel thérapeutique, Mise en disponibilité d'office pour maladie, Infirmité de guerre, Allocation d'invalidité temporaire.

- Conditions : 4,55% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires

- Risques garantis : Accident du travail et maladie professionnelle, Grave maladie, Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant, Maladie ordinaire, Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

- Conditions : 1,45% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération du centre de gestion au titre de la réalisation de la présente mission facultative fixée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion à 3% du montant de la cotisation.

AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion et toute pièce afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

54.3 FORÊT - CHASSE

A. Etat prévisionnel des coupes et programme des travaux d'exploitation 2020

Programme des actions 2020

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire,

M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué,

Courant octobre, les services de l'ONF ont fait parvenir en Mairie :

- le programme des travaux d'exploitation et l'état prévisionnel des coupes pour 2020,
 - le programme d'actions pour 2020,
- ceci pour soumission au Conseil Municipal.

Les propositions de l'ONF s'établissent alors synthétiquement et de la manière suivante :

DEPENSES		RECETTES		SOLDE
EXPLOITATION				
ETAT PREVISIONNEL DES COUPES				
- Salaires et charges	14 240,- €	} 15 664,- €	} Vente de bois coupés Produits accidentels coupés	} 33 260,- €
- Assistance gestion de la main d'œuvre	712,- €			
- Frais gestion SIVU et autres	712,- €			
- Débardage - câblage		6 810,- €		
- Maîtrise d'œuvre		1 592,- €	Bois sur pied	6 600,- €
TOTAL EPC		24 066,- €		39 860,- €
				+ 15 794,- €
PROGRAMME DES ACTIONS/TRAVAUX				
Régie - Salaires et charges				
- Travaux de maintenance - parcellaire		2 190,- €		
- Travaux de plantation - régénération		4 470,- €		
- Travaux sylvicoles		7 090,- €		
- Travaux de protection contre les dégâts de gibier		1 160,- €		
- Travaux d'infrastructure		3 920,- €		
- Travaux environnementaux		660,- €		
- Travaux touristiques		1 310,- €		
- Travaux divers		1 370,- €		
Sous-total		22 170,- €		
- Frais de gestion de main d'œuvre		1 704,- €		
Honoraire assistance technique		2 537,- €		
Total PA		26 411,- €		- 26 411,- €
TOTAL GENERAL EXPLOITATION et PA		50 477,- €		39860,- €
				- 10 617,- €
Frais de garderie ONF (2018 ref)		3 000,- €		
		environ		- 3 000,- €

Contribution à l'hectare (ref 2017)	1 147,- €			- 1 147,- €
TOTAL GESTION FORESTIERE 2020	54 624,- €		39 860,- €	- 14 764,- €

La proposition intègre en recettes des volumes de 380 m³ de vente de bois coupés et 400 m³ de produits accidentels, soit un total de 780 m³ de coupes à façonner.

Concernant le programme des travaux, la présentation détaillée est la suivante :

Actions et localisations	Quantité Programmée	Montant lié aux salaires communaux	Factures	Montant total de la prestation	Nombre d'heures ouvriers prévues par l'ONF
TRAVAUX DE MAINTENANCE - PARCELLAIRE					
Entretien du périmètre Localisation : Massif - 14	2 300 MLI	576,- €	45,- €	621,- €	16 H
Entretien du parcellaire Localisation : 13,21,27,35,37	6 100 MLI	1 152,- €	0,- €	1 152,- €	32 H
Entretien du parcellaire Localisation : 42/20	250 MLI	0,- €	150,- €	150,- €	0 H
TRAVAUX DE PLANTATION / REGENERATION					
Fourniture de plans de douglas Localisation : 5,9,24,25,35	1 800 PL	0,- €	1 590,- €	1 590,- €	0 H
Fourniture de plans de châtaignier Localisation : 5,9,24,25,35	200 PL	0,- €	190,- €	190,- €	0 H
Régénération par plantation : mise en place des plants Localisation : 5,9,24,25,35	2 000 PL	2 160,- €	0,- €	2 160,- €	60 H
TRAVAUX SYLVICOLES					
Dégagement de plantation ou semis artificiel Localisation : 39.j	0,5 HA	432,- €	0,- €	432,- €	12 H
Détourage avec élagage Localisation : 14.j, 37.j, 41.e	400 U	4 680,- €	0,- €	4 680,- €	130 H
Nettoisement de jeune peuplement par annélation et tronçonneuse Localisation : 19.j	1,5 HA	1 152,- €	0,- €	1 152,- €	32 H
TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER					
Protection contre le gibier : Enlèvement des protections individuelles et mise en déchetterie Localisation : Lignes 32/33 et 2/3/21	0,1 HA	288,-€	0,-€	288,-€	8 H
Protection contre le gibier : Fourniture de protections individuelles Localisation : 5,9,24,25,35	200 U	0,-€	260,-€	260,-€	0 H
Fourniture de tuteurs Localisation : 5,9,24,25,35	400 U	0,-€	240,-€	240,-€	0 H
Protection contre le gibier : Pose de protections individuelles Localisation : 5,9,24,25,35	200 U	216,-€	0,-€	216,-€	6 H
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE					
Entretien des renvois d'eau Localisation : Routes des Châteaux et du Tilleul	7,2 KM	1 728,- €	0,- €	1 728,- €	48H
Travaux d'entretien des pistes et des chemins forestiers Localisation : Réseau	5 KM	1 728,- €	0,- €	1 728,- €	48 H

TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX					
Élimination ou limitation d'espèces indésirables Localisation : Accotements du réseau routier	1 U	576,- €	0 €	576,- €	16 H
TRAVAUX TOURISTIQUES					
Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique,.. Localisation : La Redoute, Hühnelmühle, château de l'Ortenbourg	1 U	288,- €	0 €	288,- €	8 H
Travaux – Sécurité du public et protection des milieux Localisation : Sentiers des châteaux (4,6 kms)	1 FO	864,- €	0,- €	864,- €	24 H
TRAVAUX DIVERS					
– Sécurisation des lots de bois de chauffage - Abattage d'arbres de classe de diamètre égale ou supérieur à 35 cm Localisation : 20iv, 25a	1 FO	588,-€	0,-€	588,-€	14 H
Matérialisation des lots de bois de chauffage à l'hectare (M-O) Localisation : 20iv, 25a	14,81 HA	324,-€	0,-€	324,-€	9 H
Travaux divers dans les peuplements (Sapins de Noël) Localisation : P.div.	1 U	288,- €	0,- €	288,- €	8 H
TOTAL		17 040,- €	2 475,- €	19 515,- €	471 H

Honoraires d'assistance technique à donneur d'ordre estimatif	2 537,- €
Honoraires de gestion de la main d'œuvre + équipement de protection + cotisations accidents agricoles (10 % de la masse salariale)	1 704,- €
Montant total estimatif HT	23 756,- €

La Commission Forêt – Chasse s'est réunie le 15 octobre 2019 afin de prendre connaissance des propositions et d'en débattre.

Est proposé :

- 1) En matière de coupes :
 - De valider les parcelles proposées selon la présentation de l'ONF.

- 2) De réduire le programme des actions ci-dessous :

Actions et localisations	Nombre d'heures ouvriers prévues par l'ONF	Nombre d'heures ouvriers validées par la Commission	Frais de plantation
Entretien du périmètre Localisation : Massif – 14	16 H	10 H	
Entretien du parcellaire Localisation : 13,21,27,35,37	32 H	10 H	
Entretien du parcellaire Localisation : 42/20	0 H	0 H (150 € peinture)	
Fourniture de plans de douglas Localisation : 5,9,24,25,35	0 H	0 H	1 590 €
Fourniture de plans de châtaignier Localisation : 5,9,24,25,35	0 H	0 H	190 €
Régénération par plantation : mise en place des	60 H	60 H	2 160 €

plants Localisation : 5,9,24,25,35			
Dégagement de plantation ou semis artificiel Localisation : 39.j	12 H	8 H	
Détourage avec élagage Localisation : 14.j, 37.j, 41.e	130 H	60 H	
Nettoisement de jeune peuplement par annélation et tronçonneuse Localisation : 19.j	32 H	10 H	
Protection contre le gibier : Enlèvement des protections individuelles et mise en déchetterie Localisation : Lignes 32/33 et 2/3/21	8 H	0 H	
Protection contre le gibier : Fourniture de protections individuelles Localisation : 5,9,24,25,35	0 H	0 H	260 €
Fourniture de tuteurs Localisation : 5,9,24,25,35	0 H	0 H	240 €
Protection contre le gibier : Pose de protections individuelles Localisation : 5,9,24,25,35	6 H	6 H	216 €
Entretien des renvois d'eau Localisation : Routes des Châteaux et du Tilleul	48H	20 H	
Travaux d'entretien des pistes et des chemins forestiers Localisation : Réseau	48 H	20 H	
Élimination ou limitation d'espèces indésirables Localisation : Accotements du réseau routier	16 H	0 H	
Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique,.. Localisation : La Redoute, Hühnelmühle, château de l'Ortenbourg	8 H	8 H	
Travaux – Sécurité du public et protection des milieux Localisation : Sentiers des châteaux (4,6 kms)	24 H	24 H	
- Sécurisation des lots de bois de chauffage - Abattage d'arbres de classe de diamètre égale ou supérieur à 35 cm Localisation : 20iv, 25a	14 H	14 H	
Matérialisation des lots de bois de chauffage à l'hectare (M-O) Localisation : 20iv, 25a	9 H	9 H	
Travaux divers dans les peuplements (Sapins de Noël) Localisation : P.div.	8 H	8 H	
TOTAL	471 H	267 H	4 656 €

3) De valider les frais de plantation d'un montant de 4 656 €.

4) De réserver la possibilité de réaliser des aménagements cynégétiques dans les lots de chasse. Les emplacements seront validés sur place en présence des Chasseurs, de l'ONF et de la Commune.

Est donc proposé au Conseil :

DE VALIDER l'état prévisionnel des coupes 2020 tel que proposé par l'ONF ;

- DE MODIFIER** le programme des actions complémentaires 2020 tel que ci-dessus décrit ;
- DE VALIDER** les frais de plantation d'un montant de 4 656 € ;
- D'INTEGRER** la réalisation d'aménagements cynégétiques dans le programme des actions pour 2020 ;
- DE CHARGER** le Maire et Monsieur Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué, d'en faire communication aux services de l'ONF et de solliciter les états modifiés pour signature ;
- D'INSCRIRE** au budget 2020 de la commune 3 000 € de crédits pour frais divers;
- D'AUTORISER** le Maire à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal, relève avoir entendu qu'un projet de convention en matière de plantation serait envisagé avec M. ESCUDÉ. M. Bruno GLOCK indique que des discussions sont effectivement en cours.

Concernant les pins secs, M. SIMLER souhaite connaître, sans parler de la baisse de valeur des bois, si une demande volontariste est en place afin de débarrasser la forêt de ces arbres morts disséminés qui sont néanmoins visibles.

M. GLOCK confirme la présence de ces arbres en forêt. L'ONF a même eu ordre de ne plus couper des arbres verts, le marché étant saturé. Pour M. SIMLER, cette situation représente tout de même une perte de recette pour la Commune. M. GLOCK précise que la grande majorité de ces arbres secs sont coupés chaque année, en mai, ceci même s'ils sont disséminés en forêt. Il estime que d'ailleurs près de 90% de ces arbres coupés sont récupérés et destinés à la vente. Ceux visibles actuellement sont ceux qui ont fraîchement dépéri.

Certains espaces aujourd'hui sont ouverts et dégagés, et il y a lieu de constater que la régénération naturelle a beaucoup de mal à reprendre alors qu'elle avait été envisagée. Il y aurait lieu de s'avancer vers une plantation du coup.

M. SENGLER, Conseiller, est étonné des projets de régénération avec du pin douglas, une alternative toutefois préconisée par les services de l'ONF comme le rappelle M. GLOCK.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- VALIDE** l'état prévisionnel des coupes 2020 tel que proposé par l'ONF ;
- MODIFIE** le programme des actions complémentaires 2020 tel que ci-dessus décrit ;
- VALIDE** les frais de plantation d'un montant de 4 656 € ;
- INTEGRE** la réalisation d'aménagements cynégétiques dans le programme des actions pour 2020 ;
- CHARGE** le Maire et Monsieur Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué, d'en faire communication aux services de l'ONF et de solliciter les états modifiés pour signature ;

INSCRIT au budget 2020 de la commune 3 000 € de crédits pour frais divers;

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

54.3 FORÊT - CHASSE

B. Etat d'assiette 2021

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire,

M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué,

La Commission Forêt – Chasse réunie le 15 octobre 2019, après avoir étudié la proposition de l'Office Nationale des Forêts relative à l'état d'assiette 2021, a émis un avis favorable au projet, sous réserves.

PROPOSITION ONF

Parcelles	Volume prévisionnel en m ³	Proposition
35_a	76,16	Suppression
37_a	0,00	Suppression
27_a	139,30	2021
23_a1	0,00	Suppression
13_a	79,52	2021
13_i	124,60	2021
22_a1	0,00	Suppression
37_j	101,40	2021

Il est en conséquence proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER l'état d'assiette 2021 proposé par l'ONF à condition de respecter les volumes présentés ci-dessus;

DE CHARGER le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente et l'information de M. le Préfet et des services de l'ONF.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

APPROUVE l'état d'assiette 2021 proposé par l'ONF à condition de respecter les volumes présentés ci-dessus;

CHARGE le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente et l'information de M. le Préfet et des services de l'ONF.

ADOPTE A L'UNANIMITE

54.4 DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2014.

(4)

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000,-€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Décision municipale en date du 20 septembre 2019 relative à l'attribution de la consultation pour l'externalisation de la sauvegarde. L'externalisation de la sauvegarde proposée par la Société SIE – Solutions Informatiques et Expertises, 6 Avenue Sébastopol, 57070 METZ est acceptée pour un coût mensuel estimatif de 70,50 € HT soit 846,- € HT par an.

Décision municipale en date du 20 septembre 2019 relative à une consultation pour la fourniture d'éclairage LED dans le cadre du renouvellement de l'éclairage public.

Décision municipale en date du 20 septembre 2019 relative à une consultation pour la reprise matérielle des concessions (dépose des monuments et exhumation des corps) au cimetière communal de Scherwiller.

Décision municipale en date du 25 septembre 2019 relative à l'accès SIMCO – Analyse et simulation des dotations et de la fiscalité.

Le contrat N° 2019-09-16/67445 en date du 16/09/2019 proposé par la Société SIMCO à 75002 PARIS est accepté pour une durée de 3 ans, à compter de la date de facturation du présent contrat. Ce contrat comprend :

Module Prospective budgétaire

Modules cadrage budgétaire Fonctionnement et Investissement

Modules PPI et Emprunt

Gestion des scénarios

Ratios et rapports d'expertises

Module dotations

Module de simulations DGF – Fonds de péréquation

Rapports d'expertise DGF – Fonds de péréquation

Module fiscalité

Simulations et stratégies fiscales (Taux, abattements, exonérations)

Simulations des gains fiscaux liés à des constructions nouvelles

Simulateur de la taxe d'habitation

Rapport d'expertise, Observatoire et impact sur les contribuables

Modalités de l'accompagnement

Assistance technique

Tutoriels de formation à l'outil

Centre d'aide métier

Notes d'information et actualités

Invitations club utilisateur

Accompagnement d'un consultant dédié
Mise en ligne
Paramétrage du compte et intégration des données
Formation à l'utilisation du module avec votre consultant
Audit financier rétrospectif
Le coût annuel est de 1.600,- €/HT, soit 1.920,- € TTC.

Décision municipale en date du 1er octobre 2019 relative à l'acquisition de 3 défibrillateurs automatiques pour les écoles maternelle et centre et l'église Saints Pierre et Paul avec formation de sensibilisation d'une demi-journée et maintenance. L'acquisition de défibrillateurs comprenant :

- 3 défibrillateurs automatiques FRED PA-1 DEA avec coffret AIVIA 200 et accessoires,

est confiée à la société SCHILLER France pour un montant de total de 4 132,50 € HT.

Une formation de sensibilisation à l'utilisation des défibrillateurs pour 40 personnes d'une durée d'une demi-journée est acceptée pour un montant de 750,- € HT.

Il sera procédé à la mise à jour du contrat de maintenance desdits appareils pour 99,- € HT / appareil / an.

Décision municipale en date du 03 octobre 2019 relative à l'attribution du marché concernant l'extension du réseau public de distribution d'électricité. Le devis d'ENEDIS pour l'extension souterraine du Réseau Public de Distribution d'électricité, est accepté pour un montant de 9 305,59 € TTC. L'extension du réseau partira de l'actuel poste « EGLISE », cheminera dans le vieux cimetière, le long de câbles HTA déjà présents. Passera sous le mur d'enceinte, et longera la chaussée jusqu'en limite de domaine public/privé.

(6)

De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

Décision municipale en date du 08 octobre 2019 relative à l'acceptation d'une indemnité de sinistre concernant un lampadaire accidenté rue Saint Wolfgang. Il est décidé d'accepter l'indemnité de sinistre d'un montant de 234,83 € versée par l'assurance GROUPAMA correspondant à la vétusté.

De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour lesquelles une tarification a été arrêtée par délibération du Conseil

Décision municipale en date du 24 septembre 2019 relative à la location de l'Espace Sportif Couvert Thierry Omeyer aux dates suivantes :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
S.A.H.B	Samedi 19 et dimanche 20 octobre 2019	12€/heure

(15)

D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3, ceci pour la totalité des zones urbaines et d'urbanisations futures sous réserve de l'inscription de crédits suffisants au budget de la Commune

Le Maire informe le Conseil que deux déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées par Maître Benjamin MOREAU (37) Maître BURDLOFF Jean (38) et que la commune renonce à user du droit de préemption sur les biens suivants :

Numéro d'ordre	Situation du bien	Références cadastrales	Contenance	Nature	Zonage du P.L.U.	Observations particulières
37	63 rue de l'Ortenbourg	Section 05 Parcelle 123/20	495 m ²	Bâti	UA	
38	4F rue du Riesling	Section 28 Parcelle 482/192	336 m ²	Bâti	UC	

Le Conseil prend acte.

54.5 COMMUNICATIONS

M. Olivier SOHLER, Maire :

- La Commune est enfin devenue propriétaire de la « maison Simon » sise rue Saint Wolfgang. La délibération ayant été prise ce printemps, des raisons personnelles de certains héritiers avaient retardé la signature définitive de l'acte de vente. Voilà qui est chose faite.
- Le 17 octobre dernier la consultation relative à la réalisation des travaux sur le logis du Ramstein a été lancée sur le site Alsace Marchés Publics.

Le Maire informe que la séance du Conseil Municipal intégrant l'attribution des marchés, initialement prévue en début décembre puis avancée au 26 novembre, aura finalement lieu le jeudi 28 novembre. La procédure incluant une phase de négociation, les délais ont été serrés au plus fin pour finaliser les décisions de manière imminente. Il souligne le caractère important de la future séance en termes de décisions à prendre et à valider. Le quorum devra être atteint puisque le démarrage des travaux devra encore se faire en 2019 pour permettre l'obtention des subventions nécessaires au projet.

- Le 11 novembre se dérouleront les commémorations usuelles de l'Armistice.
- Le 1^{er} décembre seront organisées les festivités liées au 75^{ème} anniversaire de la Libération de Scherwiller. Un office religieux sera célébré à 9h30 et à 10h30 les hommages aux victimes civiles et militaires seront rendus. Une invitation avec le programme définitif sera adressée en son temps. La

semaine précédant cette commémoration, une exposition sera organisée à la salle polyvalente. Les membres de l'UNC y seront présents tous les jours. La thématique retenue est « les incorporés de force » et « les réfractaires ».

Deux conférenciers assureront les interventions d'ores et déjà programmées :

- Le jeudi 28 novembre en matinée, à destination des enfants des écoles
- Dans l'après-midi, à l'attention du restant de la population.

M. Bernard MARTIN, Adjoint :

- Le Service Technique est intervenu dans l'Aubach suite aux dernières pluies pour dégager divers bouchons formés de branches et de feuilles accumulées depuis l'été.
- Une conférence sur le thème du « ban communal de Scherwiller » est organisée jeudi soir par les Rieslinger et sera animée par M. Albert MARCOT
- Suite à une constatation faite sur la maison des enseignants à Scherwiller – mur noirci avec suspicion d'infiltration, le Service Technique a procédé aux vérifications d'usage. Les désordres proviendraient d'une gouttière bouchée qui devra être nettoyée rapidement par le Service Technique.
- La commission « Voirie rurale » s'est réunie récemment pour constater l'état des chemins ruraux et élaborer un programme d'intervention.

Mme Régine DIETRICH, Adjointe :

- Un premier atelier « sommeil » a été organisé ce jour à la Maison des Associations avec 11 participants. Un second atelier est programmé durant la semaine à venir.
- La Commission « Fleurissement » s'est réunie récemment afin de travailler sur des projets pour 2020 et au-delà. Le compte-rendu a été diffusé ce début de semaine. Il reste à actualiser puisque le projet de mise en valeur de la barque offerte à la Commune par Mme Laurence PALMER, Conseillère Municipale, n'est plus d'actualité, la barque ayant été jugée trop vétuste.
- une commission « Action Sociale - Solidarité - Personnes Agées - Fleurissement – Environnement » sera organisée le 29 octobre à 18h30 afin de préparer notamment la collecte de la banque alimentaire ainsi qu'une enquête à destination des personnes âgées concernant leurs attentes, souhaits, Cette enquête sera diffusée en même temps que l'invitation à la fête de Noël des Aînés qui se déroulera le 7 décembre prochain.
- le marché aux Fleurs et Saveurs d'Automne sera organisé dimanche prochain à partir de 10hres. Nouveauté : Mme GRANDIDIER, alias « Fleurs Lily », propose l'organisation d'un atelier floral. Les réservations se feront sur inscription et une participation de 25,- € sera demandée aux intéressés.

Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe :

- Une commission « Education » sera organisée le 29 octobre à 19h30 afin de préparer le budget primitif 2020 ainsi que les élections au Conseil Municipal des Enfants, ces dernières étant prévues d'être organisées après les vacances de la Toussaint en fonction des disponibilités des membres de la Commission.

- Les jeunes « anciens élus » ont participé samedi dernier à la mise en place de bonhommes et panneaux de sensibilisation à la sécurité des enfants. Mme RUHLMANN adresse ses remerciements à M. Bernard MARTIN pour son aide précieuse pour la mise en place de ces panneaux. Il est également précisé que le Conseil Municipal des Enfants participera à la fête de la Fraternité qui se déroulera le 17 novembre à Ebersheim, et ceci avec l'ensemble des élèves de CM1 et CM2. Des photos et collages ont été préparés sur les droits des enfants et seront exposés lors de cette manifestation.
- En accord avec le Directeur de l'école élémentaire, les enfants des écoles n'interviendront pas le 11 novembre puisqu'ils seront sollicités pour le 1^{er} décembre.

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint :

La commission « Finances » est programmée le 19 novembre à 18 h 30.

M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué :

- Des panneaux d'information et de délimitation du biotope ont été mis en place cet été sur demande et avec la participation du GERRIS. Un certain nombre de logos d'interdiction y sont apposés.

54.6 VŒUX – DIVERS

Mme Gabrielle DONNARD, Conseillère Municipale :

- Le 3 novembre prochain, l'Association des amis d'Odile organise le traditionnel repas choucroute. Avis aux intéressés.

M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal :

- En 2020, le SMICTOM passera au tarif à la levée. Trente-six levées seront intégrées dans le tarif de base. Une vérification de l'identification de toutes les poubelles est actuellement en cours. Aujourd'hui environ quarante-deux levées sont recensées en moyenne par bac et par an. La collecte des biodéchets devra également permettre de réduire le nombre de levées.

A M. Philippe SIMLER, Conseiller, faisant remarquer que du chemin reste à parcourir puisque pour vingt sorties d'un bac, le forfait sera dû alors même que l'effort sera plus conséquent encore.

M. WAEGELL indique que l'estimation des trente-six levées est basée sur le fait que certains plastiques ne pourront pas encore être recyclés en 2020. A l'avenir, et avec l'ambition d'un recyclage de tous les plastiques, le nombre de levées pourra encore être réduit substantiellement. Dans les Communes où le dispositif complet est déjà en place, le nombre de levées intégrées dans le forfait est bien moindre.

A M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint, souhaitant connaître les démarches entreprises dans les logements collectifs, M. WAEGELL précise que la distribution des « bio-seaux » s'est faite de porte à porte.

Le niveau général d'équipement est aujourd'hui de 2/3, soit 50 % en secteur pavillonnaire et 80 à 85 % en logement collectif.

En cas de non-respect des nouvelles dispositions en logement collectif, la facture adressée au syndicat sera plus conséquente, donc la répercussion atteindra l'ensemble des copropriétaires ou colocalitaires.

De manière générale, les premiers retours sur la collecte des biodéchets sont bons. Par rapport aux attentes en qualité et en quantité, le niveau est d'ores et déjà atteint, voire même plus ambitieux ce qui est une excellente nouvelle. Il est rappelé que les levées sont effectuées deux fois par semaine en été et depuis le 1^{er} octobre une fois par semaine. Sur Sélestat le poids de la poubelle grise est en baisse et cela est cohérent.

A M. Olivier SENGLER, Conseiller, souhaitant savoir où s'adresser pour le remplacement d'une pièce de la poubelle défectueuse ou cassée, M. WAEGELL indique que le service client procédera aux réparations gratuitement, sauf exception. Le dispositif fait partie des services dus.

M. SENGLER souhaite que la benne à verre de la rue du Riesling soit vidée plus fréquemment. Il s'agit de la benne de la Commune avec l'accès le plus sécurisé et qu'elle se retrouve régulièrement pleine, et donc non disponible. M. Dominique WAEGELL indique avoir déjà effectué ce type de demande pour une levée supplémentaire à cet endroit.

Concernant la multiplication des dépôts de déchets dans les vignes, M. SENGLER indique régulièrement appeler la Mairie pour signaler des dépôts. Il estime que le SMICTOM a commis une erreur manifeste en laissant la déchetterie fermée les lundis.

Mme Carine SCHUTZ, Conseillère Municipale :

- Le marché de Noël de l'EHPAD aura lieu le 30 novembre prochain. L'organisation est en cours de réflexion et sera communiquée très rapidement.

M. Claude BRUNSWILLER, Conseiller Municipal :

- Souhaite savoir ce qu'il en est de la boulangerie. Il estime dommage et surprenant qu'une Commune de plus de 3 000 habitants se retrouve sans boulangerie. Le Maire indique que le bâtiment a été cédé. Il a été racheté par un investisseur spécialisé dans le domaine et des travaux sont en cours dans les locaux ayant pour objectif une réouverture rapide par un boulanger qui en sera locataire.

Concernant la boulangerie, M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué, demande l'évacuation des poteaux existants sur trottoir côté boulangerie pour permettre à la clientèle de s'y arrêter. Le Maire indique que pour des raisons de sécurité des piétons cela ne pourra pas être le cas, mais conscient de la problématique, il indique que le nécessaire sera fait en face pour éviter le parking sauvage. Des essais concluants avaient été faits en ce sens avant la fermeture de la boulangerie d'ailleurs. M. GLOCK relève que le concept de ces poteaux devait sécuriser le parcours des enfants se rendant à l'école, or celle-ci sera transférée en fin d'année scolaire. Il n'en demeure pas moins que certains enfants se rendront toujours à la nouvelle école à pieds, et qu'un trottoir devra être libéré aux usages des piétons qui ne sont pas forcément que des enfants.

M. Dominique WAEGELL souligne que la sécurisation sert également aux personnes âgées ainsi que tout un chacun se rendant à la bibliothèque, épicerie,...

Pour Mme Estelle SCHUHLER, Conseillère Municipale, la question de la sécurisation du parcours est valable dans un sens mais également dans l'autre. Si des enfants devaient être amenés à se rendre au périscolaire depuis la future école, la problématique reste la même.

M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal :

- Informe le Conseil que les compétences techniques des Veilleurs sortent des murs de la Commune. Très récemment a été rencontré un châtelain du Morvan intéressé par la démarche et prochainement sera rencontrée une association de protection du Patrimoine de Kaysersberg, ceci dans l'idée pour cette dernière d'avancer sur certains projets.

Les travaux du logis du Ramstein débutant bientôt, ces démarches constituent un « super » moyen de susciter des vocations. L'idée est de faire profiter d'autres Communes des compétences assises des Veilleurs, mais également la Commune de Scherwiller comme cela a déjà été évoqué pour d'autres projets.

Au Maire demandant si une idée particulière était dans les esprits, M. SIMLER relève à titre d'exemple, le pavillon de chasse, la Maison de l'Ermite.

Le Maire trouve l'idée très bonne et indique qu'il y a lieu de préciser les choses pour une intervention possible sur la maison de l'Ermite, intervention qui avait d'ailleurs déjà été évoquée il y a quelques temps.

Mme Viviane RICHARDOT, Adjointe, précise que pour la Maison de l'Ermite, les choses sont claires. Il s'agit d'enlever des ronces, de remplacer des tuiles et un linteau.

Pour M. SIMLER, il y a lieu d'avancer tant qu'il y a encore des bénévoles...

Mme Estelle SCHUHLER, Conseillère Municipale :

- Une soirée du théâtre du Quiproquo est annoncée pour le 30 novembre et sera organisée par la MJC
- Le défilé de la Saint Martin sera organisé le 8 novembre à Kientzville.

oOo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Serge MATHIS

Secrétaire



Olivier SOHLER

Maire

